

CHALLENGE JEAN CHRISTOPHE BOLLOCH

Règlement – Mise à jour août 2024

OBJECTIF

Récompenser **le meilleur Pointer Français des concours sur Bécasse. Ensemble des épreuves (Spéciales, ICP, CVO et Ouverts).**

PERIODE

Sur une année civile

PROPRIETAIRES

Membre du Pointer Club Français à jour de cotisation.

Français ou résidant en France

CHIENS

Quel que soit l'âge.

Reconnu au Livre des Origines Françaises.

Dysplasie A ou B

CLASSEMENTS

Sont pris en compte tous les classements dans tous les concours officiels sur Bécasse en France et à l'étranger sur une année civile

L'attribution des points se fera comme suit : CACIT 14 pts – RCACIT 13 pts - CACT 12 pts – RCACT 11 pts – 1° EXC 10 pts – 2° EXC 9 pts – 3° EXC 8 pts – EXC 7 pts – TB 4 pts

Le coefficient appliqué est le suivant : **Epreuves SOLO : coefficient 3 – Epreuves en COUPLE : coefficient 4**

Pour gagner ce challenge, le chien devra avoir obtenu le maximum de points sur les deux catégories confondues sur l'année. En cas d'égalité de points, il sera décerné au chien le plus jeune.

VAINQUEUR

La remise du trophée et une invitation au repas de Gala sera faite lors de la NE de l'année suivante.

Publication dans la revue.

Pour ce challenge, les résultats doivent impérativement être envoyés à :

M Jean Pierre GABARROCA, 1 Place du 19 Mars 1962, 11330 MOUTHOMET.
jp.gabarroca@wanadoo.fr 06 16 44 24 33

Pour le 15 décembre au plus tard en joignant la photocopie du carnet de travail mentionnant les récompenses obtenues.